

ETUDIANTS ET STAGIAIRES PROFESSEURS DES ECOLES

La fin de l'année approche , quelques infos et précisions à avoir pour maîtriser ce temps important de votre entrée dans le métier, connaître ses droits , et les défendre !

Étudiants en MASTER 1

La validation du MASTER

Selon les modalités définies par l'ESPE

Le concours

Première session de recrutement

Épreuves d'admissibilité : 28 et 29 avril

Épreuves d'admission : (dates à venir)

Session de recrutement exceptionnelle :

Un recrutement externe supplémentaire de 500 professeurs des écoles pour l'enseignement public est organisé dans l'académie de Créteil.

Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques.

Épreuves d'admissibilité : 19 et 20 mai

Épreuves d'admission : 3 au 10 juillet

L'affectation :

- sur un département : Les lauréats des concours 2015 feront des vœux d'affectation dans un des 3 départements de l'académie (93, 94 ou 77) **le barème tiendra compte du rang de classement au concours.**

-sur un poste classe à mi-temps : Les lauréats des concours 2015 seront affectés « selon des modalités spécifiques lors de la phase d'ajustement sur des fractions de postes équivalant à des mi-temps et des demi-décharges de direction. » **Lors de la phase d'ajustement à compter du 25 juin**

Le grain de sel de SUD

En cas de problème, SUD vous conseille et vous défend :

Étudiants en difficulté pour la validation, stagiaires obtenant un avis défavorable...faites appel au syndicat pour appuyer votre défense auprès de l'administration. **NE RESTEZ PAS ISOLÉ-ES !**

Contactez le syndicat : 01 43 77 33 59

contact@sudeducréteil.org

Fonctionnaires stagiaires (dont Master 2, MEEF)

La validation du MASTER

Selon les modalités définies par l'ESPE

La Titularisation

-Courant avril, une plate forme sera mise en ligne, les différents formateurs y « déposeront » leurs comptes rendus de visites, vous pourrez consulter l'ensemble des avis vous concernant.

Le grain de sel de SUD

Les années précédentes avaient lieu des commissions qui permettaient au moins aux différents formateurs de se rencontrer pour parler des stagiaires : CETTE ANNEE, PAS LE TEMPS DE SE REUNIR ! ON SE CONTENTE D'EMETTRE UN AVIS ECRIT. Une fois de plus on constate que la formation des enseignants n'est pas une priorité dans l'académie de Créteil

- **Entre mi juin et mi juillet** l'EN-référent-e, émettra un avis « favorable » ou « défavorable » à la titularisation.

- **Fin juin, début juillet, se tient le jury académique** qui « établit une liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés ». (le jury peut prendre 3 décisions : titularisation / renouvellement de stage/ licenciement)

L'affectation

Les affectations des enseignant-es titulaires s'appellent les opérations de « mouvement » : le « mouvement départemental » procède à l'affectation des professeurs des écoles. Un barème permet de définir des ordres de priorités. Pour les enseignant-es stagiaires devenu-es titulaires, le barème tient d'abord compte du nombre d'enfants puis de l'âge. (éventuellement des années d'ancienneté)

Dates provisoires du mouvement dans le 94:

10 au 21 avril : ouverture du service SIAM sur sur i-prof

À compter du 23 avril : envoi des accusés de réception des vœux dans les boites mel i-prof

4 juin : publication des résultats officiels

25 juin : début de la phase d'ajustement (pour les postes non pourvus)

Fin août : 2^e phase d'ajustement et fin des affectations complémentaires